



Commission canadienne
des grains Canadian Grain
Commission

Commission canadienne des grains

2005-2006

Rapport sur les plans et priorités

L'honorable Andy Mitchell
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Canada

Table des matières

SECTION I – VUE D’ENSEMBLE	1
Message du Ministre	2
Message de la commissaire en chef	3
Renseignements sommaires	4
Plans et priorités de la CCG	5
SECTION II – ANALYSE DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	11
Objectif stratégique 1 : Un système d’assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux	12
Objectif stratégique 2 : Un système d’assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l’industrie céréalière	19
Objectif stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien	21
Objectif stratégique 4 : La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du réseau de manutention des grains	25
SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE	30
Déclaration de la direction	31
Renseignements sur l’organisation	32
Partenaires de la CCG	33
Renseignements financiers	35
Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues et équivalents temps plein	35
Tableau 2 : Programme par activité	37
Tableau 3 : Crédits votés et législatifs mentionnés dans le budget principal	38
Tableau 4 : Coût net des programmes de la CCG pour l’exercice budgétaire visé	38
Tableau 5 : Sommaire des dépenses d’immobilisation par activité de programme	39
Tableau 7 : Sources des recettes disponibles et non disponibles	39
Tableau 8 : Fonds renouvelable – État des résultats	40
État de l’évolution de la trésorerie	40
Emploi prévu des autorisations	41
SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT	42
Annonce dans le budget	43
Initiatives gouvernementales	43
Services généraux	45

SECTION I – VUE D'ENSEMBLE

Message du Ministre

Le *Rapport sur les plans et les priorités* de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2005-2006 explique en détail comment la CCG entend utiliser les ressources dont elle dispose pour protéger les intérêts des céréaliculteurs et pour garantir la fiabilité du grain canadien sur les marchés canadiens et internationaux. Le rapport énonce également les normes qui permettent d'évaluer dans quelle mesure la CCG atteint ses objectifs.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité, l'uniformité, la fiabilité et la salubrité de ses grains et de ses produits céréaliers. Il s'agit d'un facteur clé qui permet aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur les marchés de grains étrangers, là où la concurrence est forte. En outre, il est essentiel que les céréaliculteurs puissent compter sur un régime d'assurance-qualité efficace afin de pouvoir obtenir le meilleur rendement possible de leur exploitation.

La CCG a pris l'engagement à long terme de mettre sur pied et de maintenir un régime d'assurance-qualité solide au profit de tous les intervenants de l'industrie céréalière canadienne, du producteur au consommateur. Pour y arriver, la CCG doit tenir compte des enjeux auxquels a été confronté le régime d'assurance-qualité par le passé, mais elle doit également être à l'affût et réagir aux changements importants qui surviennent dans l'industrie céréalière, notamment en ce qui a trait à la technologie. Les activités de la CCG s'alignent parfaitement aux priorités du Cadre stratégique pour l'agriculture, soit la salubrité et la qualité des aliments, la science et l'innovation, le renouveau, la gestion du risque et l'environnement.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'exercice 2005-2006 décrit comment la Commission canadienne des grains prévoit s'y prendre pour continuer à offrir un régime d'assurance de la qualité du grain efficace qui favorise la commercialisation du grain canadien au profit des producteurs.

L'honorable Andy Mitchell

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Message de la commissaire en chef

Je vous présente le *Rapport sur les plans et les priorités* de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2005-2006.

La CCG est l'organisme fédéral chargé d'établir les normes de qualité et de réglementer le régime de manutention du grain canadien. Notre vision est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs. Le programme d'assurance de la qualité de la CCG garantit un approvisionnement en grain de qualité uniforme et fiable, qui répond aux besoins des marchés canadiens et internationaux.

De nos jours, la concurrence des marchés ainsi que la législation et les normes internationales font en sorte que les exigences relatives à l'assurance à la qualité et à la salubrité du grain se font plus nombreuses. La CCG continue de miser sur son système d'assurance de la qualité du grain pour veiller à ce que le Canada conserve sa capacité concurrentielle et sa réputation à titre de fournisseur fiable de grain de qualité supérieure. La CCG travaille de concert avec le ministre de l'Agriculture et l'Agroalimentaire et l'industrie céréalière pour augmenter la valeur des produits des producteurs canadiens et du système d'assurance de la qualité des grains du Canada.

Le présent rapport décrit les plans et les priorités de la CCG pour l'exercice 2005-2006. Je suis confiante que les stratégies mises de l'avant par la CCG amélioreront le système d'assurance de la qualité et se traduiront en résultats optimaux pour les producteurs et pour l'ensemble de la population canadienne.

A handwritten signature in cursive script, reading "Chris Hamblin".

Chris Hamblin
Commissaire en chef

Renseignements sommaires

Raison d'être de la CCG

Mandat

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la Loi, la CCG est tenue de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés canadiens et internationaux.

Vision

La vision de la CCG est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs.

Description et responsabilité de la CCG

L'honorable Andy Mitchell, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, est le ministre responsable de la CCG. La CCG est dirigée par un commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un commissaire, tous nommés par le gouvernement en conseil. Le commissaire en chef est responsable devant le ministre. Le chef de l'exploitation relève de la commissaire en chef et coordonne les activités des groupes opérationnels de l'organisme.

La structure de la CCG comporte une direction et les groupes opérationnels suivants : Services à l'organisme, Laboratoire de recherches sur les grains (GRL), Services à l'industrie et Finances. Le siège de la CCG est établi à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions : Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. Le 31 mars 2004, la CCG comptait 652 employés (équivalent temps plein, ETP).

La CCG peut avoir jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grain au Canada. Les titulaires de ces postes sont aussi nommés par le gouverneur en conseil. Actuellement, la CCG compte quatre commissaires adjoints. Les commissaires adjoints se chargent d'entendre les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de faire la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs. La section III fournit des renseignements supplémentaires sur la structure organisationnelle de la CCG.

La CCG améliore les possibilités de commercialisation du grain au bénéfice des producteurs par l'entremise de ses services et de ses programmes dans les domaines de l'inspection, de la pesée, de la recherche et de l'appui aux producteurs décrits dans les objectifs stratégiques de la section II. La prestation de ces programmes de manière uniforme se traduit par des transactions sur les grains équitables ainsi que par des expéditions de grains fiables et constantes. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient principalement d'un fonds renouvelable et d'un crédit parlementaire.

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
68 188	47 086	46 886

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
667	458	458

Priorités de la CCG

(en milliers de dollars)	Type	Dépenses prévues		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priorité 1 – Améliorer le système de classement canadien	<i>Permanente</i>	9 971	7 986	7 986
Priorité 2 – Renforcer le système d'assurance de la salubrité des grains	<i>Permanente</i>	3 984	3 016	3 016
Priorité 3 – Régler les enjeux commerciaux liés aux grains	<i>Permanente</i>	724	717	717
Priorité 4 – Renforcer le système d'agrément et de garantie	<i>Permanente</i>	1 388	547	547
Priorité 5 - Mettre en œuvre le Cadre de responsabilisation de gestion	<i>Permanente</i>	1 207	1 194	1 194

Plans et priorités de la CCG

L'industrie céréalière du Canada œuvre dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés internes et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au rythme de l'évolution de la filière agricole à l'échelle mondiale. Ceci est particulièrement important compte tenu que la valeur des exportations canadiennes de produits alimentaires a atteint plus de 24,4 milliards de dollars en 2003, ce qui représente 6,4 % de l'ensemble des exportations canadiennes. Environ 38 % de ces transactions visaient des exportations de grains et de produits connexes d'une valeur approximative de 9,2 milliards de dollars.

Étant donné que bon nombre des enjeux auxquels est confronté le secteur agricole sont de nature horizontale et recourent les responsabilités de plusieurs organisations, la CCG reconnaît que l'approche selon la gestion de portefeuille pourrait offrir une meilleure gouvernance et garantir une meilleure coordination des politiques, des lois et des programmes. Tout en conservant le lien de dépendance et l'autonomie de gestion nécessaires, la CCG adoptera une démarche plus

proactive avec les partenaires du portefeuille, puisqu'il s'agit d'un élément essentiel de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes horizontaux.

Les plans et les priorités de la CCG définissent la réaction de l'organisme à l'évolution constante de la filière agricole et visent à répondre aux besoins actuels des membres de l'industrie. Les sections suivantes décrivent les priorités principales sur lesquelles la CCG s'est penchée pendant la période de planification. Il est important de signaler que, bien que certaines priorités puissent avoir d'énormes répercussions sur la capacité de la CCG de réaliser son mandat, les engagements en ressources correspondants sont assumés pour la plupart à partir des ressources existantes des opérations permanentes de la CCG.

Les priorités suivantes sont essentielles à la réalisation des objectifs stratégiques de la CCG :

1. Améliorer le système de classement canadien

L'adaptation de la méthode canadienne de distinction visuelle des grains (DVG) de blé est l'une des principales priorités de la CCG. La DVG permet de séparer rapidement et à peu de frais le blé en classes de qualité selon son apparence. Même si la DVG a donné un avantage concurrentiel au Canada au fil des ans, de nombreuses pressions sont exercées pour qu'elle soit abandonnée dans le cas du blé.

- Il existe une demande croissante pour de nouvelles variétés se démarquant par leurs caractéristiques agronomiques et leur résistance aux maladies, ainsi que leurs propriétés de transformation adaptées aux besoins liés à la consommation humaine, à l'alimentation du bétail et aux utilisations industrielles (p. ex., la production d'éthanol). Les exigences liées à la DVG constituent, selon certaines parties prenantes, une entrave à la mise au point de ces nouvelles variétés.
- La production, au Canada, de variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement, provenant dans la plupart des cas de négociants américains, constitue un problème qui prend de l'ampleur. Il arrive que des variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement soient cultivées au Canada, lorsqu'elles présentent des avantages sur le plan agronomique, un rendement supérieur par exemple. Les variétés non enregistrées présentent une difficulté particulière, car la DVG ne permet pas à elle seule de déceler leur présence. Les variétés non enregistrées dépourvues de traits visuels distinctifs pourraient compromettre la qualité des expéditions de blé canadien et l'ensemble du système d'assurance-qualité si elles étaient déclarées de manière inexacte à titre de variétés enregistrées. Ces variétés de blé pourraient également entraîner des pertes financières importantes pour les sociétés de manutention du grain et les marchands céréaliers. Ce problème est particulièrement préoccupant dans le cas des principaux blés meuniers de l'Ouest canadien que sont le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) et le blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD).
- Les acheteurs de grains canadiens deviennent de plus en plus avertis et sensibles à la qualité. Ils demandent une gamme plus vaste de caractéristiques de qualité. Afin d'améliorer le système traditionnel d'inspection visuelle du grain, il faut mettre au point des méthodes instrumentales plus rapides, plus souples et plus précises pour analyser les

caractéristiques qualitatives propres au grain donné et attester la qualité et la salubrité du grain.

- Il faut également mettre au point des instruments d'analyse efficaces pour déterminer les paramètres de qualité et attester la qualité et la salubrité des variétés de grain non distinguables visuellement qui ont été mises au point à des fins autres que meunières, c'est-à-dire d'alimentation animale, pharmaceutiques, énergétiques et industrielles. Il est essentiel d'être en mesure de séparer efficacement ces variétés de celles destinées à l'approvisionnement alimentaire pour maintenir la valeur de l'ensemble du système d'assurance-qualité.

Pour surmonter les problèmes que soulèvent les variétés de blé indistinguables visuellement et les obstacles que la DVG présentent pour la mise au point et la manutention de variétés de blé non meunier, la CCG a lancé la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé en décembre 2003. La Stratégie comporte trois éléments :

1. *Mise au point d'une technologie rapide et économique pour l'identification des variétés*

En juin 2005, la CCG sera l'hôte d'une conférence intitulée « Identification des variétés – Défis en technologie – Perspectives internationales » qui a pour objet d'étudier l'évolution des exigences en matière d'assurance-qualité du grain. La CCG réunira ainsi les experts de partout au monde pour se pencher sur le défi que posent l'identification des variétés de grain, ainsi que la mise au point d'analyses et de méthodes rapides et économiques pour répondre aux besoins changeants en matière d'assurance-qualité du grain. La conférence servira à renseigner les parties prenantes sur la nécessité de développer la technologie d'analyse et sur la situation mondiale en ce qui a trait à la technologie d'identification des variétés. En outre, Le LRG mène actuellement un projet quinquennal visant à établir une base de données génétiques pour les besoins de la technologie d'identification des variétés de blé et de l'orge.

2. *Surveillance accrue des expéditions par wagon et par navire pour détecter les variétés de blé non enregistrées*

Au cours de la période de planification, la CCG continuera à surveiller le déchargement des expéditions de blé par wagon et par navire pour détecter la présence de variétés non enregistrées. La CCG s'associe à la Western Grain Elevators Association (WGEA) et à la Commission canadienne du blé afin de former un groupe de travail sur les variétés non admissibles. L'objet du groupe de travail est d'analyser le rôle de la CCG en matière de surveillance et de vérification des procédures au titre d'un système de gestion de la qualité de l'industrie visant à garantir que les expéditions de grain respectent les exigences du système de classement de la CCG en ce qui a trait aux variétés non admissibles.

3. *Élaboration d'une proposition visant le remaniement des classes de blé de l'Ouest canadien afin de permettre la mise au point de variétés de blé non meunier*

La CCG est en voie d'élaborer une proposition visant le remaniement de certaines classes de blé secondaires afin de faciliter l'enregistrement et la manutention de variétés de blé non meunier à rendement élevé, qui ne peuvent pas être enregistrées à l'heure actuelle en

raison des contraintes liées à la DVG. La proposition sera présentée pour fin de discussion au printemps 2005.

L'avancement et la mise en œuvre des éléments de la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé comptent parmi les priorités principales de la CCG au cours de la période de planification. Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, prière de se rendre à l'adresse URL suivante : http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2003/2003-12-19-f.htm.

2. Renforcer le système d'assurance de la salubrité des grains

Afin d'assurer la salubrité du grain au pays, il faut examiner le partage et le chevauchement des responsabilités avec des organismes comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Environnement Canada (EC) et Santé Canada (SC). Au cours de la période de planification, la CCG s'engage à collaborer avec les organismes du portefeuille pour améliorer l'efficacité des opérations et des analyses afin de répondre aux préoccupations concernant la salubrité du grain.

La CCG effectue, depuis 1966, des analyses pour détecter la présence de substances toxiques afin de prévenir l'entrée de grains contaminés dans le système de silos agréés et d'assurer la salubrité du grain dans le but d'aider les marchands à respecter les exigences des acheteurs internationaux. La CCG est le seul organisme gouvernemental à fournir des garanties en matière de pesticides, de métaux lourds, de mycotoxines, de champignons et de moisissures. On constate une demande croissante, tant à l'échelle nationale qu'internationale, pour ce type de renseignements provenant d'une source tierce et indépendante. De nombreux acheteurs internationaux sont en voie d'établir des exigences de traçabilité, ce qui accentue l'importance de la recherche pour mettre au point de nouvelles méthodes d'analyse ou pour adapter celles existantes. À ce titre, la CCG a constaté la nécessité de rendre prioritaire la révision des méthodes d'analyse bactérienne et microbactérienne relatives au grain et d'étendre la capacité de dépistage des éléments chimiques.

Les besoins dans le domaine du dépistage ne cesseront de s'accroître à mesure que les exigences technologiques des pays importateurs deviennent de plus en plus complexes. À titre d'exemple, le Japon vient d'adopter une loi sur la salubrité des aliments qui contient une liste des produits chimiques agricoles et des concentrations toxiques et nocives pour toutes les cultures. En Europe, on a créé l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour réglementer la salubrité des aliments. Les membres de l'Union européenne sont en voie d'adopter des mesures législatives sur l'étiquetage et la traçabilité des cultures et des aliments génétiquement modifiés (GM). Les importateurs seront dorénavant tenus de respecter les exigences imposées par ces nouveaux règlements et organismes de réglementation.

http://grainscanada.gc.ca/Grl/grain_safety/grain_safety-f.htm.

3. Régler les enjeux commerciaux liés au grain

En septembre 2004, l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a confirmé la décision du groupe spécial de l'OMC au sujet des politiques du Canada visant la manutention du grain importé. Le groupe spécial de l'OMC a conclu que la nécessité d'obtenir de la CCG une autorisation de réception du grain importé dans les silos agréés représentait une exigence réglementaire supplémentaire qui ne s'appliquait pas au grain canadien. Le groupe spécial a également conclu que la ségrégation du grain était une exigence supplémentaire pour le grain importé qui ne s'appliquait pas au grain de l'Est, et que, par conséquent, ces deux mesures contrevenaient aux obligations du Canada en matière de traitement national.

Les fonctionnaires de la CCG, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Transport Canada et de Commerce international Canada ont élaboré une approche intégrée visant à mettre le Canada en conformité avec les obligations de l'OMC relatives au grain au plus tard en août 2005.

Concernant la question de la manutention du grain, les modifications proposées vont annuler l'autorisation de réception que devait obtenir les silos agréés avant d'accepter du grain importé, ainsi que la restriction relative au mélange du grain prévue dans *Loi sur les grains du Canada*. Au lieu de cela, une disposition réglementaire exigeant la déclaration de l'origine et l'identification du grain sera adoptée afin de permettre à la CCG de veiller à ce que du grain étranger ou mélangé ne soit identifié comme étant un grade de grain canadien. Ces modifications feront en sorte que le système canadien satisfera aux obligations contractées dans le cadre l'OMC, tout en conservant l'intégrité et les objectifs de ses politiques en matière de manutention des grains.

En outre, afin d'améliorer le système d'assurance-qualité du grain dans un marché mondial en évolution, la CCG étudie une approche intégrée pour le traitement du grain importé durant la période de planification. La CCG s'est engagée à travailler de concert avec les parties prenantes pour élaborer un protocole visant le grain importé, qui comprend l'examen de l'utilité d'un système de notification à la frontière. L'examen comprend l'analyse des exigences actuelles visant le grain importé pour en établir l'efficacité, le regroupement de la documentation et la portée de la réglementation nécessaire.

Si le Canada désire conserver sa part du marché international et respecter les exigences du Protocole sur la biosécurité, il se doit d'être en mesure de séparer les variétés de blé génétiquement modifiées de celles qui ne le sont pas. Pour y arriver, la CCG prévoit mener des recherches pour valider des méthodes de détection des organismes génétiquement modifiés (OGM). La capacité de séparer les grains génétiquement modifiés de ceux qui ne le sont pas avantage également les exportateurs canadiens de produits alimentaires, car on exige de plus en plus que ces produits soient étiquetés.

Afin d'assurer qu'on couvre bien tous les fronts en matière d'évaluation des OGM, il faut examiner le partage et le chevauchement des responsabilités avec des organismes comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada,

Environnement Canada et Santé Canada. Au cours de la période de planification, la CCG s'engage à collaborer avec les organismes du portefeuille pour améliorer l'efficacité des opérations et des analyses afin de répondre aux préoccupations concernant les OGM.

4. Renforcer le système d'agrément et de garantie

La CCG travaille en collaboration avec l'industrie pour agréer plus de silos primaires et de négociants en grains, comme le prévoit la *Loi sur les grains du Canada*. Une des principales conditions d'agrément est le dépôt auprès de la CCG d'une garantie suffisante pour protéger les intérêts des producteurs en cas de défaut de paiement. L'initiative de renforcement du système d'agrément et de garantie rend la CCG conforme à ses obligations législatives et appuie deux des objectifs stratégiques de la CCG, à savoir la protection des producteurs et le système d'assurance-qualité pour le grain. L'initiative appuie également deux éléments du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), soit la rentabilité des exploitations agricoles et la gestion des risques de l'entreprise.

5. Mettre en œuvre du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)

Le Cadre de responsabilisation de gestion vise à structurer le dialogue entre le Secrétariat du Conseil du Trésor et les ministères sur la situation en matière de pratiques de gestion au sein de la fonction publique et sur les priorités pour améliorer la gestion. À titre de cadre général, il regroupe les diverses initiatives d'amélioration de la gestion, comme la modernisation de la gestion des ressources humaines, l'initiative d'amélioration des services et la gestion intégrée du risque, en vue d'élaborer un programme d'action exhaustif.

La CCG a affecté du personnel issu de toutes les spécialités aux initiatives et mesures de planification pour satisfaire les attentes du CRG dans la foulée des succès précédents de l'initiative de modernisation de la gestion. Les améliorations sont suivies et documentées et de nouvelles initiatives sont lancées en permanence. La mise en œuvre réussie du CRG aidera la CCG à atteindre ses objectifs stratégiques. Au cours de la période de planification, la CCG prévoit mettre l'accent sur les normes de service et sur son cadre de gestion du risque, de gestion du rendement et de vérification.

Compte tenu des priorités susmentionnées, la CCG est confiante que les activités et services connexes liés aux programmes présentés dans le présent *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) permettront de démontrer comment la CCG prévoit atteindre ses objectifs stratégiques tout en continuant de contribuer aux intérêts à long terme de l'industrie céréalière du Canada.

SECTION II – ANALYSE DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

Les activités de la CCG sont axées sur quatre objectifs stratégiques qui tiennent compte de l'orientation prévue de la CCG ainsi que de l'exécution quotidienne des activités de programme liées à son mandat. Les quatre objectifs stratégiques sont :

- 1. Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux**
- 2. Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière**
- 3. Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens**
- 4. La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du réseau de manutention des grains.**

Afin de souligner l'importance de chacun des objectifs stratégiques, la CCG y a associé des activités de programme clés et les ressources correspondantes. Des programmes ou services permanents ou nouveaux, dotés de résultats prévus, sont associés à chacune des activités de programme.

Les services généraux et les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale sont des éléments essentiels à l'atteinte des résultats. Les coûts liés à ces deux éléments sont pris en compte dans le modèle de prévisions des coûts de la CCG pour l'atteinte des objectifs stratégiques. Les détails des discussions et les activités relatives aux plans et aux priorités de la CCG concernant les services généraux et les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale sont consignées à la section IV.

Objectif stratégique 1 : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux

Nombre d'équivalents temps plein : 438

Ressources prévues : 44,808 millions

Activités de programmes :

- 1. Offrir des services d'inspection conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.**

- 2. Fournir un soutien scientifique et technique dans les activités d'assurance de la qualité.**
- 3. Se doter d'un système d'assurance de la qualité du grain qui peut traiter les variétés distinguables et non distinguables visuellement, et avoir la capacité de séparer le grain selon des caractéristiques précises.**

Un système d'assurance de la qualité du grain efficace rehausse la valeur marchande du grain canadien dans l'intérêt des producteurs et de l'ensemble de l'industrie céréalière. La prestation journalière de services d'inspection du grain est une composante importante du système d'assurance de la qualité, système fondé sur une base scientifique et technique solide et qui comprend l'analyse des grains, des essais de mouture et de cuisson, ainsi que la confection ou la fabrication de plusieurs produits finaux. Le système et les services de classement sont adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs canadiens et internationaux de grains canadiens.

La CCG et le système d'assurance de la qualité doivent relever de grands défis en raison des besoins changeants de l'industrie céréalière canadienne. On constate un changement marqué relativement au type de cultures produites et une baisse importante des volumes des exportations depuis l'élimination du tarif de la Passe du Nid-de-Corbeau. La fonctionnalité à l'utilisation finale et la concurrence soutenue sont des facteurs qui prennent de plus en plus d'ampleur. Il est essentiel que le système d'assurance de la qualité du grain puisse s'adapter au nombre croissant d'utilisations finales observé dans l'industrie céréalière canadienne.

Au cours de la période de planification, la CCG doit continuer à aborder les enjeux décisifs suivants : la pression exercée pour enregistrer de nouvelles variétés de céréales dont les grains ne répondent pas aux exigences du système de distinction visuelle des grains, la production au Canada de variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement, le développement de grains et d'oléagineux GM, et d'autres pressions exercées sur le système de classement visuel. Tout en s'adaptant aux changements cités et à d'autres, la CCG doit conserver la méthode de distinction visuelle des grains (DVG) pour classer les grains jusqu'à ce qu'on établisse une méthode de rechange. Pour relever les défis qui se posent au système DVG, la CCG a lancé en décembre 2003 sa Stratégie d'assurance-qualité pour le blé et poursuit ses efforts dans ce sens. Pour de plus amples renseignements, prière de se rendre à l'adresse URL suivantes : http://grainscanada.gc.ca/pubs/committee_reports/ved/ved_report-f.htm.

Au cours de la période de planification 2005-2006, la CCG continuera à mettre en œuvre son Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS). Le SCRS permet à la CCG de surveiller et de reconnaître officiellement la capacité de l'industrie de livrer des produits en s'appuyant sur des systèmes d'assurance de la qualité efficaces afin qu'ils puissent être acceptés le plus largement possible dans les marchés mondiaux. Le SCRS est un outil de vérification dont dispose les membres de l'industrie pour faire garantir de manière indépendante les processus auxquels ils ont recours pour livrer les qualités précises exigées par les acheteurs canadiens et internationaux. Pour de plus amples renseignements, prière de se rendre à l'adresse URL <http://grainscanada.gc.ca/prodser/ciprs/ciprs1-f.asp>. En outre, au cours de la période de planification, la CCG se penchera sur la nécessité de mettre au point d'autres outils et d'élaborer

d'autres normes de vérification des processus visant l'enregistrement des contrats ainsi qu'un système d'émission de certificats.

Pour établir dans quelle mesure elle atteint ce premier objectif stratégique, la CCG suivra de près l'uniformité et l'exactitude du système de classement des grains, sur une base hebdomadaire, grâce à une base de données complète des déchargements de grain. En outre, le suivi et l'analyse constante des commentaires de la clientèle, des demandes de réinspection et des appels sur le grade permettent à la CCG de déterminer les besoins en formation ou les possibilités d'amélioration des procédures.

Des producteurs et des représentants de l'industrie issus de tous les domaines liés au grain se rencontrent plusieurs fois par année dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est et des sous-comités de produits spécifiques pour examiner et revoir, au besoin, les normes visant les grains afin de vérifier la pertinence et la valeur des normes pour faciliter le mouvement du grain et le transfert de propriété. La rapidité de publication et de la diffusion des renseignements sur le grain (grade, infestation ou autre caractéristique qualitative) aux expéditeurs est mesurée en temps réel auprès des manutentionnaires de grains. Enfin, la contribution des employés de la CCG à la réalisation du premier objectif stratégique est mesurée en comparant le nombre de plaintes ou d'appels accueillis par rapport au nombre de plaintes reçues. Le personnel est tenu en tout temps de se conformer à des normes professionnelles très rigoureuses.

1. Offrir des services d'inspection conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
33 680	22 648	22 648

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
329	223	223

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Exécution d'un système de gestion de la qualité (conserver la certification ISO) http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm	Prestation efficace des services d'inspection. Permanent
Élaboration, modification et application des normes de qualité du grain, et production et distribution de données qualitatives, en collaboration avec l'industrie céréalière dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est http://grainscanada.gc.ca/regulatory/standards/standards-f.htm	Participation des producteurs et de l'industrie à l'établissement des normes sur le grain. Appui au système d'assurance de la qualité en répondant aux besoins particuliers de l'industrie et des acheteurs. Permanent
Gestion des trois paliers de réinspection des échantillons, y compris ceux soumis au Tribunal d'appel pour les grains http://grainscanada.gc.ca/regulatory/grainappeal/tribunal-f.htm	Comité d'examen neutre composé de membres de la CCG et de l'industrie chargé de statuer sur le grade attribué aux échantillons officiels remis aux silos terminaux. Service de médiation et de résolution des plaintes liées aux transactions sur les grains. Permanent
Administration d'un programme national de désinsectisation du grain	Assurance que le grain contenu dans les silos agréés et que les exportations de grain sont exempts d'infestation. Permanent
Surveillance du système de classement et du processus de vérification http://www.grainscanada.gc.ca/Pubs/GGG/ggg-f.htm	Uniformité accrue du système de classement. Permanent
Gestion d'un processus de résolution des plaintes concernant la qualité des cargaisons de grains et conduite d'enquêtes au moment du déchargement à la demande de l'expéditeur et du producteur	Satisfaction de la clientèle envers le système canadien d'assurance de la qualité du grain. Permanent
Publication de notes de service officielles à l'industrie concernant des questions liées à la qualité du grain	Gestion efficace du système d'assurance de la qualité du grain. Permanent
Gestion et tenue à jour des données dans le système de comptabilisation des stocks de grain (GIAS) http://www.grainscanada.gc.ca/prodser/gias/gias-f.htm	Exactitude garantie des transactions effectuées aux silos terminaux et de transbordement. Permanent
Transfert de la technologie vers l'industrie et les producteurs par l'élaboration de méthodes validées	Transfert à l'industrie de méthodes validées qui appuient et améliorent l'efficacité générale des systèmes de classement, de manutention, de ségrégation et de préservation de l'identité. Permanent

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Inspection du grain avant son entrée dans les silos terminaux agréés ou avant son exportation à partir des silos primaires, de transbordement ou terminaux	Un système d'assurance de la qualité du grain qui augmente les possibilités de commercialisation du grain dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie. <i>Permanent</i>
Utilisation d'échantillons-types de grain pour classer le grain	Classement efficace à l'aide d'échantillons-types régulièrement mis à jour. <i>Permanent</i>
Émission de certificats et de documents d'inspection des exportations de grain	Garantie offerte aux vendeurs et aux acheteurs concernant la qualité des expéditions de grains canadiens. <i>Permanent</i>
Examen des ressources compte tenu de l'évolution du marché canadien	Soutien à l'industrie canadienne. <i>Permanent</i>
Formation technique des membres de l'industrie	Efficacité du système canadien d'assurance de la qualité du grain. <i>Permanent</i>

2. Fournir un soutien scientifique et technique dans les activités d'assurance de la qualité

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
7 081	4 468	4 248

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
69	37	37

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Évaluation de la qualité des récoltes annuelles (enquête sur les récoltes) de chacun des types de grains en fonction de leur commercialisation pour fournir des données géographiques et qualitatives à jour et sur une base continue http://grainscanada.gc.ca/Quality/harvsur/hs-f.htm	Gestion optimale du système d'assurance de la qualité du grain et appui à la commercialisation efficace du grain canadien. <i>Permanent</i>

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Surveillance continue des cargaisons intérieures et destinées à l'exportation pour garantir que le grain canadien respecte les seuils de tolérance établis en matière de salubrité et qualité à l'utilisation finale (p. ex. : substance toxique, contamination bactérienne, graines de mauvaises herbes, insecte, qualité brassicole de variétés d'orge spécifiques)	Les vendeurs et les acheteurs disposent de données qualitatives et de données sur la salubrité du grain concernant les expéditions de grain canadien au cours d'une période donnée. Assurance que les expéditions de grain canadien respectent les limites internationales rigoureuses en matière de salubrité des aliments. Permanent
Élaboration de stratégies, y compris la liaison avec les agences canadiennes concernant les répercussions commerciales, pour veiller au respect des normes et des mesures législatives internationales en matière de salubrité des grains (loi sur la salubrité des aliments du Japon, limites en matière de pesticides de l'Union européenne)	Possibilités continues de commercialiser le grain canadien sur les marchés étrangers. Permanent
Évaluation de la technologie permettant de mesurer les qualités à l'utilisation finale	Meilleure utilisation du grain destiné à diverses utilisations finales (alimentation animale, maltage) et accroître les possibilités de commercialisation du grain canadien. Permanent
Prestation de conseils techniques et de renseignements aux acheteurs, à l'industrie et aux producteurs (notamment sur les répercussions d'une maladie ou des dommages causés par les intempéries une année donnée) et résolution des plaintes relatives à la qualité des grains et à l'utilisation finale	Accroissement et maintien des possibilités de commercialisation du grain canadien. Permanent

3. Se doter d'un système d'assurance de la qualité du grain qui peut traiter les variétés distinguables et non distinguables visuellement, et avoir la capacité de séparer le grain selon des caractéristiques précises

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
4 047	2 783	2 783

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
40	27	27

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Élément 1 de la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé. Surveillance accrue des expéditions ferroviaires et maritimes en ce qui a trait aux variétés de blé non enregistrées	Dépistage accru de la présence et de la provenance de variétés de blé non enregistrées. <i>Permanent</i>
Élément 2 de la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé. Mise au point d'une technologie efficace, rapide et économique pour l'identification des variétés	Capacité accrue d'identifier la composition variétale des cargaisons de blé et de ségréguer des cargaisons de variétés spécifiques. <i>Déjà prévu pour 2007</i>
Élément 3 de la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé. Élaboration d'une proposition visant le remaniement des classes de blé de l'Ouest canadien	Mise au point possible de variétés de blé non meunier, comme les variétés fourragères à haut rendement, tout en protégeant l'intégrité des classes et des grades de blé meunier. <i>Déjà prévu pour 2005</i>
Élaboration de normes de vérification des processus permettant la manutention de variétés distinguables et non distinguables visuellement	Facilitation de la manutention des variétés de grain non distinguables visuellement dans le système de manutention en vrac du Canada. <i>Permanent</i>
Élaboration, mise en œuvre et évaluation des méthodes d'analyse de l'ADN, des essais par bande et des essais ELIZA visant l'identification des variétés (présence de matériel adventice dans les expéditions, dépistage des OGM)	Capacité de certifier que toutes les expéditions de grain sont conformes aux caractéristiques variétales ou aux normes visant les OGM. Respect des exigences du Protocole sur la biosécurité. <i>Déjà prévu pour 2006</i>
Prestation de services d'inspection des grains pour le compte du Federal Grain Inspection Service (É.-U.) dans l'Est canadien, conformément à la note de service à ce sujet	Facilitation du mouvement du grain. <i>Permanent</i>
Exécution du Système canadien de reconnaissance de la ségrégation http://www.grainscanada.gc.ca/pubs/brochures/ip_recognition/ip_recognition04-f.htm	Accroissement de la valeur marchande du grain canadien à identité préservée. <i>Permanent</i>
Élaboration d'une stratégie pour étudier la décision du groupe spécial de l'OMC concernant les politiques du Canada en matière de grains non canadiens	Mise en œuvre d'un système de notification et d'identification pour réagir à la décision du groupe spécial. 2005
Élaboration d'un protocole visant le grain importé en collaboration avec les parties prenantes	Protocole amélioré visant les grains importés (système de notification à la frontière) <i>Déjà prévu pour 2005</i>

Objectif stratégique 2 : Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière

Nombre d'équivalents temps plein : 127

Ressources prévues : 13,003 millions

Activités de programme :

- 1. Offrir des services de pesée conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur**
- 2. Fournir un soutien technique dans les activités d'assurance de la quantité**

Le système canadien d'assurance de la quantité garantit le poids du grain en transbordement ou en entreposage dans les installations agréées, dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière. La prestation quotidienne des services de pesée représente une composante importante du système d'assurance de la quantité des grains fondé sur une base technique solide.

Les défis à relever en ce qui a trait au système d'assurance de la quantité sont la demande accrue de services aux silos primaires, les exigences plus élevées concernant les données quantitatives pour la gestion des stocks de grain et le perfectionnement de la technologie utilisée dans les silos, ainsi que la surveillance continue de la flotte de wagons vieillissants.

Pour établir dans quelle mesure elle atteint le deuxième objectif stratégique, la CCG surveille de façon constante et prudente l'utilisation, par toutes les parties intéressées, des données produites par la CCG, comme les listes de déchargement et les rapports sur les exceptions, les rapports de certification des systèmes de pesée et les états de pesées officielles. L'infime pourcentage de plaintes justifiées concernant les pesées ou les appareils de pesée dénote le degré élevé d'acceptation par l'industrie, tout comme l'engagement de l'industrie envers les améliorations proposées par la CCG au système de pesée. Le nombre de pesées de contrôle effectuées dans le délai prescrit et le règlement des différences entre les stocks réels et les stocks officiellement enregistrés au silo sont d'autres indicateurs de rendement. Le succès du service de résolution des plaintes de la CCG ne se mesure pas en fonction du nombre de plaintes traitées, mais plutôt en fonction du pourcentage de plaintes réglées. L'utilisation du système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et le nombre de redressements apportés aux stocks de grain selon les exigences de la CCG sont aussi des indicateurs du succès du système.

- 1. Offrir des services de pesée conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur**

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
12 285	8 327	8 327

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
120	82	82

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Exécution d'un système de gestion de la quantité (conserver la certification ISO) http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm	Prestation efficace des services de pesée. Permanent
Gestion d'un processus de résolution des plaintes concernant la quantité des cargaisons de grains	Satisfaction de la clientèle envers le système canadien d'assurance de la quantité pour le grain. Permanent
Gestion d'un programme d'enquête au moment du déchargement en appui au processus de résolution des plaintes des producteurs et des expéditeurs canadiens	Fourniture de renseignements concis pour régler les incidents de perte de quantités de grain. Permanent
Collecte et distribution de données et de renseignements concernant les wagons, et production de données sur la quantité des stocks de grain à l'intention de l'industrie	Appui au système d'assurance de la quantité en offrant des données fiables. Permanent
Pesées de contrôle officielles de tous les stocks entreposés dans les silos terminaux et dans les silos de transbordement à intervalles prescrits	Contrôle du grain, des produits céréaliers et des criblures pour en déterminer l'excédent et le déficit par rapport aux limites permises aux termes de la <i>Loi sur les grains du Canada</i> . Permanent
Gestion du système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) pour l'industrie http://grainscanada.gc.ca/prodser/gias/gias-f.htm	Contrôle de l'exactitude des transactions réalisées aux silos terminaux et de transbordement. Permanent
Élaboration d'un système pour surveiller les processus de pesées	Efficacité accrue du système d'assurance de la quantité pour le grain. Permanent
Poursuite de l'élaboration de processus de vérification du mouvement du grain	Assurance de la préservation de l'identité des grains expédiés en vertu de programmes de PI. Permanent
Établissement et maintien de normes relatives à l'assurance de la quantité	Adaptation continue des procédures de pesées et des normes relatives au matériel de pesée. Permanent
Pesée du grain avant son expédition d'un silo primaire	Données supplémentaires sur la quantité et meilleure gestion des stocks de grain dans les silos primaires. Permanent
Pesée du grain avant son entrée dans un silo terminal agréé et avant son exportation à partir des silos terminaux ou de transbordement http://grainscanada.gc.ca/prodser/inspect_weigh/weight_tblmd-f.htm	Un système d'assurance de la quantité qui en accroît la valeur marchande du grain dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie. Permanent

2. Fournir un soutien technique dans les activités d'assurance de la quantité

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
718	712	712

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
7	7	7

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Exécution d'un système de gestion de la qualité (conserver la certification ISO) http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm	Prestation efficace des services d'inspection des balances et de comptabilisation du grain. <i>Permanent</i>
Exécution d'un programme d'inspection régulière des systèmes de pesée	Précision du matériel de pesée aux silos terminaux et de transbordement. <i>Permanent</i>
Avis techniques et résolution des plaintes liées à la quantité	Augmentation des possibilités de commercialisation du grain canadien. <i>Permanent</i>
Production, collecte et distribution de données et de renseignements sur la quantité des stocks de grain http://grainscanada.gc.ca/Information/stats-f.htm	Appui au système d'assurance de la quantité en répondant aux besoins particuliers de l'industrie et des acheteurs. <i>Permanent</i>

Objectif stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien

Nombre d'équivalents temps plein : 71

Ressources prévues : 7,210 millions

Activités de programme :

1. Activités de recherche qui appuient le système d'assurance de la qualité du grain
2. Activités de recherche en appui aux nouveaux défis à relever dans le système d'assurance de la qualité du grain
3. Adaptation des normes pour répondre à l'évolution des besoins de l'industrie céréalière

La CCG est responsable, en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche dans le domaine céréalier. La CCG effectue des recherches qui offrent un appui direct au système d'assurance de la qualité afin de favoriser la mise en marché efficace du grain canadien, au profit des producteurs. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) étudie de nouvelles méthodes pour déterminer et mesurer les facteurs de qualité, se penche sur de nouvelles utilisations du grain canadien, analyse la qualité des nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs et effectue une enquête annuelle sur les récoltes. Le LRG appuie l'amélioration continue du système d'assurance de la qualité du grain grâce à ses travaux de recherche.

Les besoins changeants de l'industrie céréalrière canadienne posent de grands défis au secteur de la recherche et au système d'assurance de la qualité de la CCG. On constate un changement marqué quant au type de cultures produites et aux utilisations finales, une demande accrue pour une méthode objective et non visuelle d'identification variétale, et l'arrivée de grains et d'oléagineux génétiquement modifiés (GM). Les travaux de recherche portent progressivement davantage sur les légumineuses, les nouveaux types d'oléagineux, l'identification variétale ainsi que sur les grains et les oléagineux GM. Les ressources sont stables. Les recherches dans le domaine des cultures traditionnelles, comme le blé, l'orge, le canola et le lin, demeurent essentielles puisque ces cultures représentent une part importante des marchés intérieurs et d'exportation. On met de plus en plus l'accent sur la fonctionnalité à l'utilisation finale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles utilisations finales au sein de l'industrie canadienne. Les ventes de grains s'appuient de plus en plus sur des analyses objectives et non visuelles de la qualité ou sur des facteurs de salubrité ainsi que sur des garanties concernant la qualité et la salubrité du grain.

Pour établir dans quelle mesure elle atteint le troisième objectif stratégique, la CCG surveillera l'adoption des méthodes d'analyse objectives dans le système de classement et d'inspection, l'adoption par l'industrie des méthodes d'analyse objectives dans les systèmes de segmentation et de mise en marché, l'application des mesures objectives de la qualité nouvellement mises au point, le nombre de mémoires de recherche publiés et leur qualité, la réaction de l'industrie céréalrière (au Canada et à l'étranger) par rapport à la recherche et à l'appui scientifique et technique offerts par la CCG, la satisfaction de la clientèle quant à la qualité à l'utilisation finale par le truchement des commentaires des clients recueillis à l'occasion de missions à l'étranger ou des visites des clients, la réaction des utilisateurs finaux quant à la qualité des cultivars nouvellement mis au point et quant aux renseignements publiés dans le cadre de l'enquête annuelle sur les récoltes, ainsi que le transfert de technologies aux utilisateurs du secteur privé et aux agences gouvernementales, aux universités et aux organismes internationaux.

1. Activités de recherche qui appuient le système d'assurance de la qualité du grain

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
3 244	2 838	2 838

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
32	28	28

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Amélioration des méthodes actuelles et élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation (p. ex. : spectroscopie dans le proche infrarouge, imagerie numérique) et de mesure des facteurs de qualité à l'utilisation finale (p. ex. : viscosité et qualité des légumineuses à la cuisson) pour les céréales et les oléagineux http://www.grainscanada.gc.ca/quality/tests/tests-f.htm	Appui au système actuel d'assurance de la qualité du grain pour être en mesure de répondre aux exigences nationales et internationales de commercialisation. Permanent
Étude de nouvelles méthodes pour évaluer les caractéristiques qualitatives propres à un grain donné	Meilleure mesure objective de la qualité du grain pour diverses utilisations finales. Permanent
Évaluation des caractéristiques qualitatives des nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs	Évaluation par une tierce partie impartiale de la qualité des nouvelles variétés avant leur enregistrement. Permanent
Réalisation de recherches visant à déterminer les variétés de grains canadiens qui conviennent le mieux aux divers produits finaux produits au Canada et à l'étranger	Amélioration des possibilités de commercialisation du grain canadien au profit des producteurs. Permanent
Élaboration de méthodes d'évaluation de la qualité des céréales, des oléagineux et des légumineuses reconnues à l'échelle internationale	Amélioration des possibilités de commercialisation des céréales, des oléagineux et des légumineuses. Permanent
Développement de la recherche visant l'amélioration des images et des mesures à l'aide de l'informatique pour évaluer la qualité du grain	Élaboration de tests rapides et précis pour mesurer les facteurs visuels de qualité. Permanent
Évaluation de l'utilisation de méthodes d'analyse objectives en vue d'améliorer l'efficacité, réduire les coûts et accroître les capacités d'analyse de la CCG	Méthodes objectives, rapides, précises, économiques et utiles d'évaluation de la qualité du grain. Permanent

2. Activités de recherche en appui aux nouveaux défis à relever dans le système d'assurance de la qualité du grain

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
3 245	2 838	2 838

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
32	28	28

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Étude de nouvelles méthodes pour évaluer la qualité du grain; poursuite des activités de recherche collaborative à financement collectif à l'échelle nationale et internationale	Réaction à l'évolution de la nouvelle tendance vers la valeur ajoutée dans les secteurs de la production, de la manutention et de la commercialisation des cultures pour répondre à la recherche de qualité précise à l'utilisation finale. <i>Permanent</i>
Recherches sur les facteurs de garantie de la salubrité du grain et élaboration de méthodes pour offrir cette garantie	Offre de garanties concernant les nouveaux facteurs canadiens et internationaux de salubrité du grain. <i>Permanent</i>
Validation de la recherche portant sur les principaux enjeux concernant la qualité du grain	Meilleure évaluation de la qualité du grain; p. ex., dommage causé par la germination dans le blé, chlorophylle dans le canola, décorticage des lentilles, énergie de germination de l'orge, utilisation alimentaire du lin et qualité des nouilles. <i>Déjà prévu pour 2007</i>
Étude des méthodes utilisant l'empreinte génétique du blé et de l'orge pour élaborer des analyses permettant d'identifier et de quantifier les variétés de grain dans les cargaisons	Capacité d'identifier la composition variétale des cargaisons et de ségréguer les cargaisons de variétés spécifiques. <i>Permanent</i>
Recherche sur la détection et l'évaluation quantitative de OGM	Capacité de quantifier la présence d'OMG dans le grain. <i>Permanent</i>
Identification des champs d'intérêt particuliers dans le cadre de l'élaboration d'un plan stratégique de recherche qui relève du portefeuille	Formation de groupes de travail sur l'infrastructure scientifique, les ressources humaines, la visions scientifique à long terme, les OGM et le traitement des urgences relatives à la santé animale et végétale. <i>Nouveau 2007</i>

3. Adaptation des normes pour répondre à l'évolution des besoins de l'industrie céréalière

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
721	631	631

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
7	6	6

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Élaboration de protocoles de spécifications et de mesures pour appuyer les nouvelles normes	Appui à la diversification des utilisations finales du grain canadien. <i>Permanent</i>
Augmentation du nombre d'analyses objectives (p. ex., analyse par imagerie numérique, spectroscopie dans le proche infrarouge, composition de l'huile)	Remplacement des facteurs subjectifs par des limites numériques. <i>Permanent</i>
Élaboration de protocoles d'analyse pour appuyer le classement et la ségrégation des grains dotés de nouvelles caractéristiques d'utilisation finale destinés à des utilisations non alimentaires (p. ex., l'éthanol)	Appui à la diversification des utilisations finales du grain. <i>Permanent</i>

Objectif stratégique 4 : La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du réseau de manutention des grains

Nombre d'équivalents temps plein : 31

Ressources prévues : 3,166 million

Activités de programme :

1. Administration d'un système d'agrément et de garantie
2. Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières et par les négociants en grains
3. Gestion équitable des options de livraison par wagon de producteur
4. Communication aux producteurs de renseignements sur la qualité du grain

La CCG est une tierce partie impartiale qui administre un système d'assurance de la qualité et de la quantité du grain visant à améliorer les possibilités de commercialisation dans l'intérêt des producteurs. La CCG a le mandat de servir les intérêts des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*.

Les normes de classement rigoureuses du Canada permettent aux acheteurs de connaître la valeur du grain à l'utilisation finale sans avoir à effectuer des tests d'utilisation finale ou à examiner chacun des lots de grains. Cette façon de faire contribue à garantir aux producteurs l'obtention d'un prix correspondant à la valeur marchande de leur grain. Les services d'inspection, de pesée et d'arbitrage de la CCG sont essentiels au fonctionnement efficace et équitable des marchés céréaliers pour voir à ce que les producteurs et les membres de l'industrie soient payés en fonction de la qualité et de la quantité du grain livré et expédié.

La CCG régleme et agrée les silos primaires, les négociants en grains et les silos de transformation. L'activité de réglementation contribue au traitement équitable des producteurs dans l'Ouest canadien. Le nombre d'installations non agréées représente un défi, car les producteurs qui font affaire avec ces installations ne sont pas protégés en cas de défaut de paiement. La CCG élaborera et mettra en œuvre des stratégies visant à accroître le nombre d'installations agréées.

La CCG attribue des wagons de producteur aux individus ou aux groupes de producteurs qui désirent livrer leur propre grain. La CCG élaborera et mettra en œuvre des stratégies pour régler les problèmes liés aux wagons de producteur, notamment la demande accrue pour ce service.

Pour établir dans quelle mesure elle atteint le troisième objectif stratégique, la CCG analysera les commentaires reçus directement des producteurs aux centres de service des Prairies, la participation des producteurs à l'établissement des normes, le nombre de demandes de renseignements ou d'aide acheminées au service téléphonique sans frais ou directement auprès du personnel responsable de l'agrément et des plaintes, les commentaires et les renseignements recueillis par les commissaires adjoints, le nombre de demandes d'analyse des échantillons de grain présentées par les producteurs, les résultats des sondages (le dernier, effectué par la firme Ipsos Reid en 2003, a permis d'évaluer la satisfaction de 375 producteurs choisis au hasard, mais représentatif sur le plan géographique selon les centres de service dans les Prairies). La satisfaction des producteurs à l'égard du processus de résolution des plaintes de la CCG concernant les transactions sur le grain est mesurée par voie de consultation directe (étape du processus) et par l'absence de récurrences. Le remboursement du producteur à la suite d'un défaut de paiement grâce à la garantie déposée par un silo ou un négociant agréé est un autre moyen d'établir dans quelle mesure la CCG protège les intérêts des producteurs.

1. Administration d'un système d'agrément et de garantie

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 387	547	547

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
14	5	5

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Amélioration des mécanismes de conformité à l'agrément http://grainscanada.gc.ca/information/licensing-f.htm	Réduction du nombre de cas de non conformité. <i>Permanent</i>
Agrément des silos et négociants en grains admissibles http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/licenses-f.htm	Programme d'agrément efficace. <i>Permanent</i>
Obtention d'une garantie afin de protéger les producteurs en cas de défaut de paiement d'une société agréée	Assurance de paiement pour les producteurs. <i>Permanent</i>
Vérification de la situation financière des sociétés agréées http://grainscanada.gc.ca/information/licensing-f.htm	Vérification de la conformité à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> . <i>Permanent</i>
Réalisation de campagnes d'information pour promouvoir les avantages de faire affaire avec les sociétés céréalières agréées http://grainscanada.gc.ca/Pubs/brochures/grain_gain-f.htm	Sensibilisation accrue des producteurs aux avantages de faire affaire avec les sociétés agréées. <i>Permanent</i>
Élaboration d'une stratégie pour faciliter le processus d'agrément et d'établissement des rapports	Efficacité accrue des mécanismes administratifs et d'établissement des rapports. <i>Permanent</i>

2. Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières et par les négociants en grains

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 142	834	834

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
11	8	8

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Médiation ou arbitrage des plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalières http://grainscanada.gc.ca/main-f.htm	Facilitation de règlements négociés et acceptables pour les deux parties. Permanent
Extension de la prescription « sous réserve de la détermination par un inspecteur du grade et des impuretés » à tous les silos http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-10-07b-f.htm	Capacité accrue des agriculteurs de gérer les risques de l'entreprise. Permanent
Examen des pressions exercées sur le règlement en raison de l'évolution de l'industrie de la manutention céréalière (p. ex., l'ajout de la graine à canaris à titre de grain, l'extension de la prescription « sous réserve de la détermination par un inspecteur du grade et des impuretés », la réglementation relative à la teneur en eau, l'annulation de la marge pour perte de poids)	Modification ou abrogation des éléments du règlement qui ne sont plus pertinents, applicables ou qui ne contribuent pas au fonctionnement efficace du système d'assurance de la qualité. Permanent
Analyse des données relatives aux pesées de contrôle et aux vérifications déclarées par les sociétés agréées http://grainscanada.gc.ca/pubs/tariffs/tariffsfs-f.htm	Enquête auprès des sociétés agréées, le cas échéant. Permanent
Réinspection des échantillons à la demande des producteurs et enquête sur les plaintes concernant la qualité	Services de médiation et de résolution des plaintes liées aux transactions sur les grains. Permanent

3. Gestion équitable des options de livraison par wagon de producteur

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
289	180	180

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
3	2	2

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Attribution des wagons de producteur http://grainscanada.gc.ca/prodser/producercars/information/prodcars-e.htm	Mécanisme de rechange disponible sur demande pour la livraison. <i>Permanent</i>
Résolution des problèmes liés aux wagons de producteur	Réponse au défi posé par l'attribution des wagons de producteur. <i>Permanent</i>

4. Communication aux producteurs de renseignements concernant la qualité du grain

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
348	281	281

Ressources humaines :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
3	3	3

Programmes ou services clés	Résultats prévus et délais
Communication des données qualitatives et des renseignements techniques (p. ex : séchage, échantillonnage, enquête sur la récolte, etc.) http://www.grainscanada.gc.ca/Information/gg_tools-f.htm	Communication de données techniques et statistiques pour appuyer les décisions des producteurs relativement à la mise en marché et aux ventes. <i>Permanent</i>
Publication de rapports statistiques sur le grain stocké et manutentionné dans les silos agréés http://grainscanada.gc.ca/main-f.htm	Communication de renseignements pour les décisions des producteurs. <i>Permanent</i>

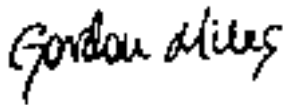
SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

Déclaration de la direction

Je sou mets, à des fins de dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2005-2006.

Le présent document a été élaboré en conformité avec les principes relatifs à la préparation de rapports énoncés dans le *Guide pour la préparation de la Partie III du budget supplémentaire – Rapport sur les plans et les priorités*.

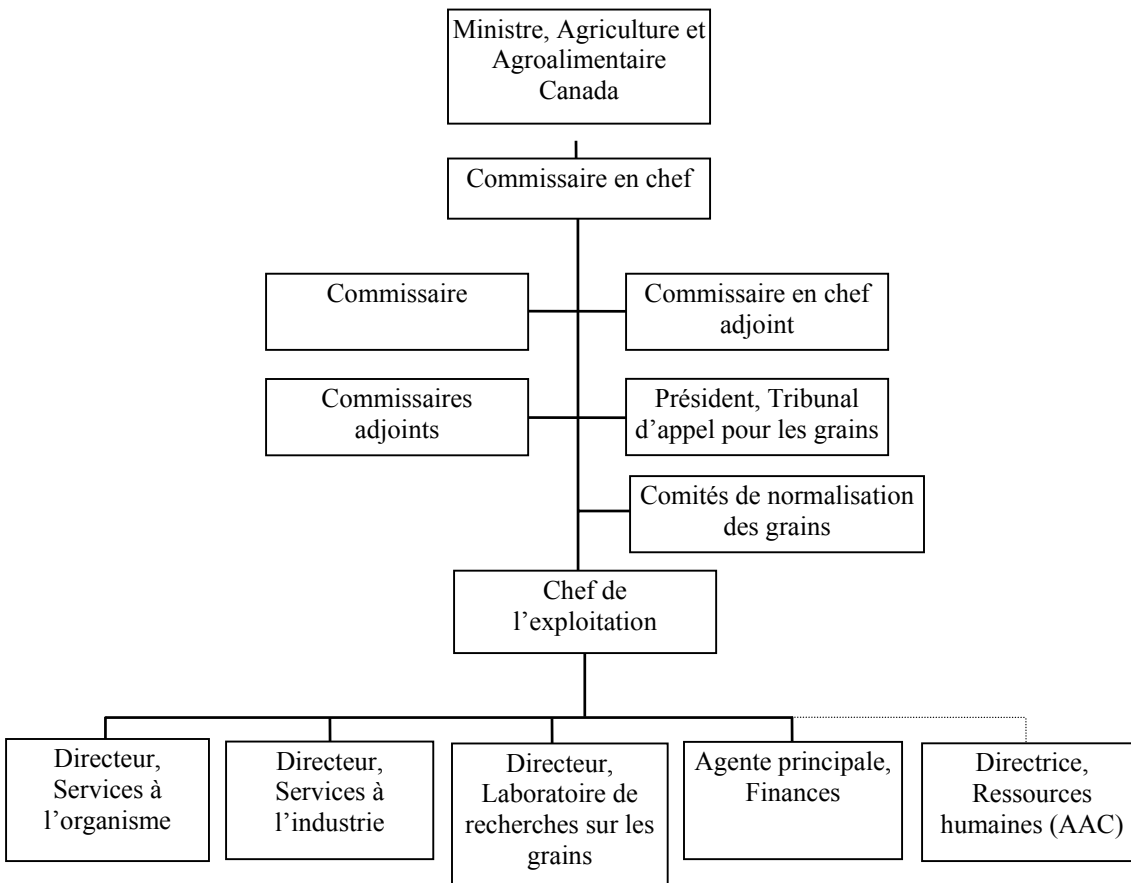
- Il est conforme aux exigences en matière de rapport énoncées dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
- Il utilise une structure approuvée de l'architecture des activités de programme;
- Il sert de base de reddition de comptes pour les résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs accordés;
- Il présente des données financières fondées sur les chiffres sur les dépenses prévues approuvées du Secrétariat du Conseil du Trésor.



Gordon Miles

Chef de l'exploitation

Renseignements sur l'organisation



Partenaires de la CCG

La CCG est intégrée au fonctionnement de l'industrie céréalière du Canada. En tant que tiers organisme de réglementation et d'arbitrage, la CCG travaille en collaboration avec presque tous les intervenants de l'industrie.

Partenaires clés	Secteurs de collaboration
Industrie	
Producteurs et associations de producteurs Sociétés céréalières Sociétés ferroviaires Transformateurs Laboratoires universitaires Sélectionneurs Fabricants d'instruments Commission canadienne du blé Institut international du Canada pour le grain Institut canadien des semences Canadian Soybean Export Association Exportateurs de grains Ontario Wheat Producers' Marketing Board Bourse des marchandises de Winnipeg	Établissement des normes de qualité pour le grain Exploitation d'un système d'assurance de la qualité et de la quantité pour le grain Échange de données sur les expéditions de grain et sur les déchargements Résolution des plaintes liées à la qualité et à la quantité Élaboration et mise en œuvre des politiques et des règlements Échange d'information sur les marchés Développement et soutien des marchés Recherche et transfert de technologie Vérification et certification des systèmes de ségrégation de l'industrie
Ministères et organismes du portefeuille	
Agriculture et Agroalimentaire Canada Agence canadienne d'inspection des aliments Commission canadienne du lait Financement agricole Canada Conseil national des produits agricoles	Coordination des données sur le grain Échange de connaissances Recherche Planification stratégique Respect des seuils de tolérance à l'échelle internationale pour les contaminants toxiques dans le grain Exécution partagée des programmes d'assurance de la qualité et de quantité pour le grain

Autres ministères	
Commerce international Canada Statistique Canada Agence canadienne de développement international Industrie Canada Santé Canada Agence des services frontaliers du Canada Transport Canada Justice Canada	Échange de connaissances Promotion des échanges internationaux Publication de statistiques sur les grains et financement de projets de consultation internationale Développement et soutien des marchés Échange de données sur les expéditions et les déchargement de grain Inspection et homologation des balances des silos terminaux et de transbordement Réglementation des importations de grains

Partenaires étrangers	
Département de l'agriculture des États-Unis (Administration de l'inspection des grains, des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux) Office japonais de l'alimentation Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (Australie) Administration des grains de l'État (Chine) Bureau des grains de Jilin (Chine) Université d'économie de Nankin (Chine) Ministère de l'agriculture et des greniers à céréales (Paraguay) Commission des exportateurs de céréales et d'oléagineux (Paraguay) Fédération des coopératives de production (Paraguay) Institut national des enquêtes agronomiques (Uruguay) Coopérative centrale des grains (Uruguay) Laboratoire de technologie d'Uruguay Ministère de la Politique agraire (Ukraine) Bourse des marchés à terme de l'Ukraine	Exécution partagée des programmes d'assurance-qualité Promotion des échanges internationaux Recherche Formation en technologie

Renseignements financiers

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Prestation des services d'inspection et d'analyse ¹	41 991	31 980	31 980	31 980
Prestation des services de pesée ¹	12 005	8 731	8 731	8 731
Recherche – mesure et compréhension des facteurs de qualité du grain	7 030	5 030	5 030	5 030
Défense des droits des producteurs ¹	2 446	2 048	2 048	2 048
Dépenses budgétaires du Budget principal (brutes)	63 473	47 789	47 789	47 789
Dépenses non budgétaires du Budget principal (brutes)	0	0	0	0
Moins : recettes disponibles	42 180	41 895	41 895	41 895
Total des dépenses du Budget principal des dépenses	21 293	5 894	5 894	5 894
<i>Ajustements* :</i>				
Report	892	0	0	0
Réserve pour la publicité	(12)	0	0	0
Annonce du budget ²	0	21 000	0	0
Économies en approvisionnement ³		(50)		
Annonce du budget ⁴	0	(551)	(703)	(924)
<i>Total des ajustements</i>	<i>880</i>	<i>20 399</i>	<i>(703)</i>	<i>(924)</i>
Total des dépenses prévues	22 173	26 293	5 191	4 970

Total des dépenses prévues				
Moins : recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : coût des services reçus sans frais	2 319	753	744	736
Coût net du programme	24 492	27 046	5 935	5 706

Équivalents temps plein	675	667	456	456
--------------------------------	------------	------------	-----	-----

¹ Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG).

² Ce changement reflète les modifications apportées aux dépenses prévues de programmes pour la prochaine période de planification par suite des annonces du Budget 2005.

³ Ce changement reflète les économies prévues en approvisionnement annoncées dans le Budget 2005.

⁴ Ce changement reflète les réductions des dépenses prévues du ministère par suite de l'exercice d'examen des dépenses du CED qui ont été annoncées dans le Budget 2005

* Les ajustements servent à comptabiliser les autorisations reçues depuis le dépôt du Budget principal des dépenses et comprennent, notamment, les initiatives budgétaires et le Budget supplémentaire des dépenses.

Ce tableau montre le rapport entre les recettes disponibles du fonds renouvelable et le montant total des revenus provenant du crédit parlementaire.

Nota : L'exercice 2004-2005 est le dernier exercice où la CCG a reçu un crédit pour l'intégrité des programmes.

Tableau 2 : Programme par activité

2005-2006										
Activité de programme (en milliers de dollars)	Budgétaire						Non budgétaire	Total Budget principal des dépenses	Ajustements (dépenses prévues non comprises dans le Budget principal des dépenses)	Total des dépenses prévues
	Fonction-nement	Immobilisation	Subventions et contributions	Brut	Recettes	Net	Prêts, investissements et avances			
Prestation des services d'inspection et d'analyse ¹	30 031	1 949	0	31 980	32 077	(97)	0	(97)	0	(97)
Prestation des services de pesée ¹	8 199	532	0	8 731	8 757	(26)	0	(26)	0	(26)
Recherche – mesure et compréhension des facteurs de qualité du grain	4 650	380	0	5 030	0	5 030	0	5 030	0	5 030
Défense des droits des producteurs ¹	1 909	139	0	2 048	1 061	987	0	987	0	987
Total	44 789	3 000	0	47 789	41 895	5 894	0	5 894	0	5 894

¹ Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG).

Ce tableau montre les coûts et les revenus par activité de programme.

Tableau 3 : Crédits votés et législatifs mentionnés dans le Budget principal des dépenses

2005-2006			
Crédits votés ou législatifs (en milliers de dollars)	Commission canadienne des grains	Budget principal actuel	Budget principal précédent
40	Dépenses du Programme	5 434	19 245
(S)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(127)	(127)
(S)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	587	2 175
	Total pour la CCG	5 894	21 293

Les crédits votés ou législatifs sont puisés de la comparaison de la CCG du financement approuvé d'année en année.

Le Budget principal précédent tient compte du crédit pour l'intégrité des programmes (15 millions de dollars) reçu par la CCG.

Tableau 4 : Coût net des programmes de la CCG pour l'exercice budgétaire visé

(en milliers de dollars)	Total
Total des dépenses prévues	
<i>Plus : coût des services reçus sans frais</i>	
Contributions visant la part de l'employeur des primes d'assurances des employés et les coûts supportés par le SCT (fonds renouvelable non compris)	587
Garantie d'indemnisation des accidents du travail fournie par Développement social Canada	166
<i>Moins : recettes non disponibles</i>	0
Coût net des programmes de la CCG pour 2005-2006	753

Ce tableau montre tous les services fournis et payés par d'autres ministères pour le compte de la CCG.

Tableau 5 : Sommaire des dépenses d'immobilisation par activité de programme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Prestation des services d'inspection et d'analyse ¹	2 200	1 949	1 949	1 949
Prestation des services de pesée ¹	600	532	532	532
Recherche – mesure et compréhension des facteur de qualité du grain	429	380	380	380
Défense des droits de producteurs ¹	157	139	139	139
Total	3 386	3 000	3 000	3 000

Ce tableau représente les dépenses d'immobilisation prévues par la CCG au cours des trois prochaines années.

¹ Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG).

Tableau 7 : Sources des recettes disponibles et non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévision des recettes 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007	Recettes prévues 2007-2008
Prestation des services d'inspection et d'analyse (FR)	24 090	32 077	32 077	32 077
Prestation des services de pesée (FR)	9 458	8 757	8 757	8 757
Défense des droits des producteurs (FR)	452	1 061	1 061	1 061
Total des recettes disponibles	34 000	41 895	41 895	41 895

(FR)¹ représente les activités liées au fonds renouvelable.

Ce tableau montre toutes les sources de recettes générées, mais ne comprend pas le crédit parlementaire.

Tableau 8 : Fonds renouvelable – État des résultats

(en milliers de dollars)	Prévision 2004-2005	Prévu 2005-2006	Prévu 2006-2007	Prévu 2007-2008
Recettes disponibles	42 180	41 895	41 895	41 895
Dépenses				
Exploitation :				
Salaires et avantages sociaux	31 751	31 961	31 961	31 961
Amortissement	1 700	2 199	2 199	2 199
Réparations et entretien	287	243	243	243
Services administratifs et de soutien	6 682	5 754	5 754	5 754
Services publics, matériel et fournitures	1 324	1 179	1 179	1 179
Promotion	117	86	86	86
Intérêt	0	0	0	0
	41 861	41 422	41 422	41 422
Excédent (déficit)	319	473	473	473

Ce tableau représente la répartition des coûts associés aux recettes disponibles provenant des frais d'utilisation et des contrats.

État de l'évolution de la trésorerie

(en milliers de dollars)	Prévision 2004-2005	Prévu 2005-2006	Prévu 2006-2007	Prévu 2007-2008
Excédent (déficit)	319	473	473	473
Ajout des postes hors caisse :				
Dépréciation/amortissement	1 700	2 199	2 199	2 199
Investissements :				
Acquisition de biens amortissables	(1 892)	(2 545)	(2 545)	(2 545)
Excédent de trésorerie (besoin)	127	127	127	127

Ce tableau représente la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable à la comptabilité de caisse.

Emploi prévu des autorisations

(en milliers de dollars)	Prévision 2004-2005	Prévu 2005-2006	Prévu 2006-2007	Prévu 2007-2008
Autorisation	2 254	2 254	2 254	2 254
Prélèvement :				
Solde au 1 ^{er} avril	16 780	127	254	381
Excédent (déficit) d'exploitation	(16 780)	0	0	0
Excédent (prélèvement) prévu	127	127	127	127
	127	254	381	508
Solde prévu au 31 mars	2 381	2 508	2 635	2 762

Ce tableau représente l'excédent (prélèvement), qui comprend l'INASAF (comptabilité de caisse) plus 2 millions de dollars (ligne de crédit réservée aux activités du fonds renouvelable).

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Annnonce dans le budget

Le système d'assurance de la qualité et de la quantité de la CCG constitue un élément-clé au succès connu lors d'exportations de grain canadien. En vue d'aider à la CCG de continuer à assurer ses services importants, le Gouvernement a annoncé l'affectation d'un fonds supplémentaire de 21 millions de dollars pour le prochain exercice.

Initiatives gouvernementales

La CCG s'engage à réaliser son mandat de la manière la plus efficace et rentable possible. Les coûts liés aux initiatives gouvernementales sont pris en compte dans l'établissement des coûts pour atteindre les objectifs stratégiques. La saine gestion de l'organisme ne se limite toutefois pas uniquement à la rentabilité. Une saine gestion de l'organisme se traduit par l'engagement de la CCG envers les initiatives gouvernementales, notamment le Cadre de responsabilisation de gestion, la prestation de services dans les deux langues officielles, l'initiative Gouvernement en direct (GED), ainsi que la création de partenariats valables avec d'autres organismes gouvernementaux dans le but d'offrir un service efficace à la population canadienne. La CCG est un petit ministère doté de ressources restreintes, mais fier de l'attention portée à la mise en œuvre des initiatives gouvernementales.

Le succès dans ce domaine sera mesuré en surveillant l'efficacité de certaines activités entreprises pour atteindre les objectifs de diverses initiatives gouvernementales et en analysant le rendement des programmes, des unités et des particuliers par rapport aux résultats visés.

Activités connexes	Résultats prévus et délais
Élaboration et mise en œuvre d'activités visant à réaliser le mandat du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)	Consignation de toutes les activités menées pour réaliser le mandat du CRG. <i>Nouveau - Permanent</i>
Amélioration du cadre de gestion des risques	Cadre de gestion des risques efficace pour les projets, les nouvelles initiatives et les activités courantes. <i>Permanent</i>
Exécution des vérifications internes prévues	Évaluation des risques dans les secteurs de risque importants. <i>Déjà prévu pour 2007</i>
Élaboration du cadre de mesure du rendement	Cadre de mesure du rendement efficace. <i>Déjà prévu pour 2005</i>
Assurance que les objectifs des employés sont liés aux objectifs opérationnels et aux besoins de perfectionnement cernés	Gestion efficace du rendement opérationnel. <i>Permanent</i>
Conformité aux exigences de la <i>Loi sur les frais d'utilisation</i>	Gestion et déclaration des caractéristiques clés des frais d'utilisation imposés par la CCG ciblés dans la <i>Loi sur les frais d'utilisation</i> . <i>Permanent</i>
Atteinte des objectifs de la prochaine étape de l'initiative GED, c.-à-d., passage des services à un environnement en ligne	Prestation de certains services en ligne. <i>Déjà prévu pour 2005</i>

Activités connexes	Résultats prévus et délais
Utilisation accrue des normes de services et de mesures fiables relatives aux services clés	Satisfaction accrue de la clientèle. <i>Déjà prévu pour 2005</i>
Élaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre de la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i>	Un système de dotation moderne visant à attirer et à embaucher les personnes aptes à la prestation des programmes de la CCG; relations de travail constructives et harmonieuses et méthode unifiée d'apprentissage et de perfectionnement. <i>Permanent</i>
Mise en œuvre du plan d'équité en matière d'emploi de la CCG	Un effectif représentatif et un milieu de travail positif conformément à la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> . <i>Permanent</i>
Élaboration de stratégies pour réagir aux résultats du Sondage mené auprès des fonctionnaires fédéraux réalisé en 2002	L'amélioration du milieu de travail est relevée dans le prochain sondage auprès des employés. <i>Permanent</i>
Promotion et mise en application active des dispositions de la <i>Loi sur les langues officielles (LLO)</i>	Conformité à la LLO; prestation des services et communication de l'information dans les deux langues officielles. <i>Permanent</i>
Examen des secteurs de responsabilités partagées avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres organismes pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes en ce qui a trait au système d'assurance de la salubrité du grain canadien, aux OGM, à la préservation de l'identité et aux grains étrangers	Contrôle de la rentabilité et de l'intégralité des programmes. <i>Permanent</i>
Contrôle phytosanitaire des silos pour le compte de l'Agence canadienne d'inspection des aliments	Réalisation du mandat ministériel de manière efficace en terme de coûts et élimination des chevauchements. <i>Permanent</i>

Services généraux

La CCG s'engage à réaliser son mandat de la manière la plus efficace et rentable possible. Les coûts liés aux services généraux sont pris en compte dans l'établissement des coûts pour atteindre les objectifs stratégiques.

Un effectif compétent et motivé est essentiel à la capacité de la CCG de fournir ses services à la population canadienne. La CCG doit donc offrir un milieu de travail inclusif et diversifié, représentatif des citoyens et des collectivités qu'elle sert.

Les services généraux, notamment les fonctions de soutien de l'organisme comme la santé et la sécurité, la technologie de l'information, les communications, les ressources humaines, les finances, l'orientation et l'administration, permettent à la CCG d'exécuter les activités nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Le succès dans ce domaine sera mesuré en surveillant l'efficacité de certaines activités et de certains outils de mesure liés à des programmes précis, notamment en ce qui concerne le nombre d'accidents, le respect des exigences législatives et les gains en rapidité et en efficacité réalisés grâce au perfectionnement de la technologie de l'information.

Activités connexes	Résultats prévus et délais
Gestion et amélioration continue d'un programme efficace de santé et de sécurité	Diminution du nombre d'accidents et un effectif en santé et productif. Permanent
Communications internes efficaces, entre autres relativement aux séances de planification de la direction (p. ex. : site Web des employés, bulletins, présentations du chef de l'exploitation)	Communication et productivité accrues. Permanent
Élaboration et gestion d'une infrastructure de technologie de l'information	Infrastructure technique sûre, adaptable et accessible. Fonctionnement efficace de tous les aspects de la CCG. Permanent
Élaboration, acquisition et mise en application de logiciels et service de soutien des TI	Logiciels de gestion modernes et fiables et soutien opérationnel. Permanent
Communication de données sur les stocks, sur la manutention du grain, et sur les opérations	Accès sûr et rapide aux données afin de faciliter la prise de décision et de réduire les coûts. Permanent
Soutien stratégique à tous les groupes de travail	Efficacité des politiques en appui à l'évolution de l'industrie céréalière. Permanent
Soutien statistique à tous les groupes de travail	Précision et rapidité des statistiques en appui aux projets. Permanent
Gestion de programmes et de politiques administratives à l'échelle nationale et régionale	Soutien administratif efficace de toutes les activités de la CCG. Permanent

Activités connexes	Résultats prévus et délais
Gestion des installations et des télécommunications de la CCG	Économies de location et de services de télécommunications. Milieu de travail sain, sécuritaire et efficace. <i>Permanent</i>
Évaluation des locaux actuels de la CCG en ce qui a trait aux capacités et possibilités futures	Recensement des options de réfection au 303, rue Main, à Winnipeg. <i>Déjà prévu pour 2008</i>
Élaboration de plans de reprise des activités	Prestation plus fiable et sécuritaire des services de la CCG. <i>Permanent</i>
Gestion et amélioration continue d'un programme efficace de ressources humaines	Effectif compétent, durable et représentatif. <i>Permanent</i>
Élaboration d'un cadre de planification de la relève	Planification efficace de la relève. <i>Déjà prévu pour 2005</i>
Mise en application d'une nouvelle base de données sur la formation des employés	Gestion et documentation efficaces en ce qui a trait à la formation. <i>Déjà prévu pour 2005</i>
Élaboration d'un plan d'apprentissage pour chacun des employés	Programme efficace d'apprentissage pour chacun des employés. <i>Déjà prévu pour 2005</i>
Mise en œuvre d'un programme d'études pour les gestionnaires et les employés axé sur les compétences de base et les priorités ministérielles	Meilleur programme de formation. <i>Déjà prévu pour 2005</i>
Poursuite de l'amélioration des processus et du perfectionnement des compétences de facilitation au sein de l'organisme	Rendement accru et communication efficace. <i>Permanent</i>
Modification de la <i>Loi sur les grains du Canada</i>	Amélioration de l'efficacité des opérations sans compromettre le système d'assurance de la qualité du grain. <i>Permanent</i>
Gestion centralisée des dépenses de la CCG en publicité	Conformité à la politique du gouvernement fédéral sur la publicité. <i>Permanent</i>